

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du
11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Frédéric PÉRON, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAUT, Cédric GORIN

Absents excusés : Pascal L'HERMITTE, Brigitte PETITPAS, Marie MALLET, Céline BUCAILLE

Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL, Pascal L'HERMITTE à Frédéric BEAUCHAMP

Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 12

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

Décision : M. Frédéric PÉRON ne prend pas part au vote.

Avec 11 voix pour et n'ayant pas de remarque particulière, l'assemblée délibérante valide le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

➤ **1 : PERSONNEL**

- Pas de dossier en cours

➤ **2 : FINANCES**

a) Téléphonie

Rapporteur : Frédéric BEAUCHAMP

Mme le Maire indique que dans le cadre de la continuité de l'étude WIFI au niveau des bâtiments communaux (mairie-école-salle polyvalente-maison communale et bibliothèque), une étude a été réalisée par Orange afin de répondre aux besoins de la commune.

Il est prévu dans cette étude :

- Un raccordement au très haut débit via la fibre avec mises en place de bornes WIFI
- Un réseau WIFI sécurisé
- Aménagement des infrastructures (câblage, raccordement électrique, passage fibre, baies de brassage...)

- Déploiement d'une solution de téléphonie
- Remplacement du matériel téléphonique existant
- Regroupement de tous les forfaits chez un seul opérateur téléphonique

Il en résulte trois solutions de financement :

Solutions	Abonnement mensuel (fonctionnement)	Câblage, réseau, baies (investissement)	Maintenance annuelle	Observations
Version 1	1 456.92€ TTC		Incluse dans l'abonnement mensuel	<i>Abonnement : 334.92€ TTC (12 mois)</i> <i>Matériel téléphonie : 138.00€ TTC (60 mois)</i> <i>Couverture WIFI + câblage : 984.00€ TTC (60 mois)</i>
Version 2	991.20€ TTC	24 677.60€ TTC	Incluse dans l'abonnement mensuel	<i>En fonctionnement : abonnement 334.92€ TTC (12 mois) + matériel téléphonie, WIFI 518.28€ TTC (60 mois)</i> <i>En investissement : câblage, réseaux, baies</i>
Version 3	334.92€ TTC	48 348.00€ TTC	1 322.06€ TTC	<i>Abonnement : 334.92€ TTC (12 mois)</i> <i>En investissement : câblage, réseaux, baies, matériels téléphonie, WIFI...</i>

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la version 3 de l'opérateur téléphonique Orange :

- D'un montant de 4 258.00 TTC en investissement, OP251, article 2188
- D'un montant de 36 032.00 TTC en investissement, OP251, article 21538
- D'un montant de 334.92€ TTC/mois pour les abonnements en fonctionnement
- D'un montant de 1 322.06€ TTC/an pour la maintenance en fonctionnement

Et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, sous réserves de la réception des prix détaillés par Orange ainsi que d'une éventuelle négociation financière.

b) Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Denis GOUPIL, 1^{er} adjoint expose :

Vu la demande en date du 23 juillet 2024 pour le passage du budget communal au Compte Financier Unique,
Vu la réponse favorable du Service de Gestion Comptable de Dinan en date du 08 août 2024,

Considérant que le CFU a pour vocation à mutualiser et fusionner les documents comptables de fin d'exercice,
Considérant que le CFU devient le seul document budgétaire de fin de gestion comptable, il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections,

Le président de séance, M. Denis GOUPIL, soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : +96 967.68€
Résultat antérieur reporté : +576 847.73€
Résultat à affecter : +673 815.41€

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : +57 071.77€

Résultat antérieur reporté : +132 924.32€
Solde d'exécution cumulé : +189 996.09€
Reste à réaliser : -321 895.54€
Besoin de financement : 131 899.45€

Affectation du résultat de 673 815.41€
R I c/1068 : 131 899.45€
R F c/002 : 541 915.96€

Décision :

A l'unanimité, 11 voix, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024 et l'affectation des résultats.

c) Armoire frigorifique

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'armoire frigorifique du restaurant scolaire est en panne depuis un mois maintenant.

Une société est intervenue afin d'établir un diagnostic pour la réparation de cette armoire. Malheureusement, la pièce détachée n'est plus en fabrication et ne peut être remplacée.

Des devis ont été demandé pour une armoire frigorifique neuve, il en résulte ce qui suit :

Fournisseur	HT	TVA	TTC	Observations
FROID OUEST (La Mézière)	2 933.75€	586.75€	3 520.50€	1 186L
Comptoir de Bretagne (Pacé)	2 152.00€	430.40€	2 582.40€	1 186L

Décision :

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société Comptoir de Bretagne, pour un montant de 2 582.40€ TTC, en section d'investissement, OP 235, article 2188 et autorise Mme le Maire à le signer.

d) Église : devis complémentaire

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Darren FROUD a commencé le chantier de remplacement de la toiture de l'église.

En enlevant les ardoises, M ; FROUD s'est aperçu que les pannes et chevrons étaient en très mauvais état et devaient être remplacés pour supporter la nouvelle couverture.

Il a établi un devis dont le montant s'élève à 14 061.60€ TTC.

Décision :

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Darren FROUD, d'un montant de 14 061.60€ TTC, en section d'investissement, OP243, article 231 et autorise Mme le Maire à le signer.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Pas de dossier en cours

➤ 4 : Ecole

a) Demande de participation 2025 aux frais de fonctionnement « École Diwan Bro Ar Renk »

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que deux enfants de la commune sont scolarisés en classe de GS (2024-2025) à l'école Diwan Bro Ar Renk de Dinan qui demande une participation financière pour les frais de scolarité.

En application de l'article L.442-5-21 du code de l'éducation, la commune ne disposant pas d'enseignement du breton dans son école publique primaire, a l'obligation de contribuer aux frais de scolarité pour les élèves accueillis à l'école Diwan de Dinan.

Au titre du principe de la parité, la participation pour un élève du privé ne doit pas excéder le coût en secteur public pour le même niveau d'enseignement, classe maternelle dans le cas présent. Le coût moyen par élève de maternelle de Dinan est de 1 382€ pour l'année scolaire 2022-2023.

Décision :

Avec 1 voix contre, 7 abstentions et 4 voix pour, le conseil municipal valide la participation de 2 764.00€ pour les frais de scolarité de deux enfants campogérosiens scolarisés à l'école Diwan Bro Ar Renk de DINAN en classe de grande section.

➤ 5 : Divers

a) Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a confié, à l'association ECTI des Côtes d'Armor, la mission d'accompagnement pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La première démarche consiste en la constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL) qui mènera les travaux de révision du PCS.

Le COPIL, présidé par Mme le Maire, regroupe des élus, des personnels communaux et éventuellement des administrés.

Le nombre des membres de ce COPIL doit être limité à 5/6 personnes.

Le COPIL sera composé de Mme le Maire, M. Denis GOUPIL, Mme Anne THIBAUT, Mme Lucie JOUAFFRE, M. Sylvain QUERO ainsi que d'un administré.

La première date de rencontre proposée par Mme le Maire sera le mardi 22 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

b) Étude de faisabilité générateur photovoltaïque

Rapporteur : Frédéric BEAUCHAMP

Projet ombrière de parking :

M. Frédéric BEAUCHAMP explique aux membres du conseil municipal qu'il a reçu l'étude de faisabilité concernant le projet d'ombrière sur le parking de la salle polyvalente.

Au vu du montant estimé de 420 000.00€ ainsi que des paramètres suivants : tarif d'achat de l'électricité non garanti, retour sur investissement trop long, évolution de la politique d'achat de la production...

M. Frédéric BEAUCHAMP propose que ce projet soit mis en attente pour le moment.

Projet boulodrome :

M. Frédéric BEAUCHAMP indique aux membres du conseil municipal que pour ce projet le contexte financier est différent. En effet, les Centrales Villageoises Rance Émeraude prendrait à leur charge le coût de l'installation des panneaux photovoltaïques. La commune, quant à elle, financerait le coût du bâtiment.

M. Frédéric BEAUCHAMP propose que la commune poursuive l'étude de faisabilité par une étude d'un avant-projet détaillé avec l'entreprise BELENN INGÉNIERIE.

Décision :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis de la société BELENN INGÉNIERIE, pour une étude avant-projet d'un montant de 1 350.00€ TTC, en section d'investissement, OP 252, article 203 et autorise Mme le Maire à le signer.

➤ 6 : Intercommunalité : informations diverses

Rapporteur : Isabelle RICHEUX

Conseil communautaire du 17 février 2025 :

- Gestion du trait de côte : établissement d'une cartographie, étude entre 2025 et 2026 subventionnée à 80% par le fonds vert.
- Convention Megalis 2025 / 2029 : contribution annuelle de 18 000€/an. Toutes les communes et CCAS peuvent utiliser les services numériques dans le bouquet Megalis (après signature d'une charte utilisateur).
- Présentation du nouveau site Internet de Dinan Agglomération avec 2 mini-sites à venir (saison culturelle et acteurs économiques). Extranet élus et extranet agents (avril 2025) 132 000.00€

Conseil communautaire du 03 mars 2025 :

- SCOT AEC : arrêt du bilan de la concertation qui permet d'enclencher le volet d'enquêtes publiques, prévues au mois d'août 2025.
- SCOT AEC : document de planification, document politique. La procédure d'arrêt fixe le document afin de le soumettre aux partenaires pour avis et de lancer ensuite les enquêtes publiques.

- Composition du document : **projet d'aménagement stratégique** du territoire en transition adapté aux évolutions en cours. Pour y parvenir, le territoire est structuré par une armature verte et des centralités et les projets y sont maîtrisés. **Document d'orientation et d'objectifs** qui indique les défis à relever afin de parvenir aux intentions politiques du PAS.
- Particularités du SCOT AEC : Présence d'un programme d'actions, 7 priorités répondant aux orientations du PAS et aux prescriptions du DOS :
 - . Pour un environnement favorable à la santé
 - . Pour une production alimentaire durable
 - . Pour des déplacements décarbonés
 - . Pour des bâtiments sains, sobres et confortables
 - . Pour une volonté d'autonomie énergétique
 - . Pour une implication des habitants et des usagers dans le plan d'action
 - . Pour des moyens et une animation transversale

➤ 7 : Questions diverses :

- Commission finances : mardi 25 mars à 18h30
- Arrêté City Stade : Présentation de l'arrêté proposé. Pas de mise en place de l'arrêté pour le moment.
- Centre de santé de la commune d'Évran : Mme le Maire présente le document fourni par la commune d'Évran lors de la réunion sur le centre de santé à la mairie d'Évran le 24 février 2025.
Le projet de centre de santé de la commune d'Évran présente un déficit pour l'année 2025 et la commune d'Évran sollicite une aide auprès des communes dont les administrés bénéficient de soins médicaux.
L'aide demandée peut être en investissement (don d'une partie du contrat de territoire) ou en fonctionnement (somme déterminée par le nombre de patients par commune).
Pour la commune de Les Champs-Géraux, cette aide s'élèverait à 5 144.00€ pour l'année 2025.
Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Terrain de football : Mme Caroline HAYCOX indique au conseil municipal qu'un agent communal a passé l'actisol sur le terrain d'honneur. Le devis de réfection des terrains de football pourrait être remis à jour car le coût serait moindre.
L'agent communal demande également s'il est possible d'enlever les barrières pour faciliter la tonte côté champs ;
- Panneau d'affichage : Réflexion sur l'emplacement du panneau. Rendez-vous est pris pour visualiser sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22h47

Le maire et la secrétaire de séance ont signé le présent registre.

JUHEL Sandrine	
RICHEUX Isabelle	